

## Appel à candidature d'agents recenseurs

Le recensement des habitants de la commune va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. A cet effet, la mairie recrute des agents recenseurs chargés d'assurer la collecte du recensement auprès des habitants.

### **Descriptif de l'emploi :**

Sous la responsabilité du Maire et encadré par le coordonnateur communal (ou le coordonnateur suppléant), l'agent recenseur assure les opérations de recensement sur un secteur défini de la commune.

### **Missions :**

- Assister aux séances de formation obligatoire organisées par l'INSEE (deux demi-journées),
- Effectuer une tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses et logements de son secteur et les faire valider par son coordonnateur, déposer un courrier informant les habitants du recensement,
- Déposer à chaque habitant les imprimés de recensement,
- Expliquer aux habitants la procédure pour compléter l'imprimé du recensement en ligne et les aider si besoin,
- Tenir à jour quotidiennement et rigoureusement le carnet de tournée,
- Rendre compte de l'avancée de son travail deux fois par semaine (rendez-vous obligatoire)
- Relancer les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Vous assurer que tous les habitants de votre secteur ont répondu aux questionnaires en ligne,
- Remettre au coordonnateur communal les questionnaires collectés manuellement,
- Gérer la collecte dans le respect des taux d'avancement, dans la distribution et la récupération des questionnaires, souhaités par l'INSEE,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents mis à disposition.

### **Profil :**

- Bonne connaissance du territoire de la commune,
- Être organisé(e) et méthodique,
- Savoir faire preuve de moralité, de neutralité et de discrétion,
- Aptitudes relationnelles, capacité à dialoguer avec les habitants,
- Faire preuve de persévérance et de disponibilité y compris en soirée et le week-end (de préférence le samedi) pendant toute la durée du recensement,
- Courtoisie et bonne présentation sont indispensables,

- Être mobile (Permis B et véhicule souhaités),
- Disposer d'un téléphone portable pour recevoir les informations de l'INSEE

**Période :**

Du 03 janvier au 22 février 2022 En vue de cette mission l'agent recenseur devra :

- Participer obligatoirement à deux demi-journées de formation dispensée par l'INSEE prévues entre le 03 janvier et le 18 janvier 2023
- Effectuer une tournée de reconnaissance, obligatoire, avant le démarrage du recensement.

L'agent recenseur doit être disponible sur toute la période de recensement

**Nomination :**

L'agent recenseur sera nommé(e) par arrêté du Maire et sera porteur d'une carte d'agent recenseur.

**Rémunération :**

Contrat d'agent vacataire rémunéré sur la base d'une part variable par logement recensé ; d'un forfait par demi-journée de formation et d'une indemnité forfaitaire pour frais.

**Merci d'adresser CV et lettre de motivation avant le 6 novembre 2022.**

**(bien indiquer un numéro de téléphone et / ou une adresse mail)**

**par mail : [secretariat-general@ville-lunelviel.fr](mailto:secretariat-general@ville-lunelviel.fr)**

**ou**

**par courrier à :**

**Monsieur Le Maire  
Mairie de Lunel-Viel  
121 avenue du Parc  
34400 Lunel-Viel**